



LA TOUR DE SALVAGNY

SOURCE D'ÉMOTIONS

Restons en lien !

Suite aux mesures de confinement annoncées par le Président de la République, les bâtiments et équipements publics suivants sont fermés afin de limiter la propagation du virus covid-19 :

Mairie

Services scolaires, périscolaires et petite enfance

- Établissements scolaires
- Accueil périscolaire
- Accueil de loisirs
- Restaurant scolaire
- Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant
- Relais Assistants Maternels

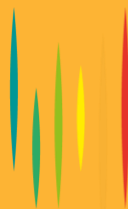
Espaces culturels, sportifs et de loisirs du centre-village

- Maison de La Tour, dont bibliothèque
- Point Rencontre
- Salle d'Activités et Salle Gradins (école élémentaire E. Guion)
- Ecole de Musique
- Boîte à lire
- Aire de jeux et table de ping-pong de la place de la Mairie
- Centre associatif du Vieux-Bourg.

Espaces de loisirs

Les accès au sites suivants sont interdits :

- Parc de l'Hippodrome et toutes ses équipements
- Lac de pêche communal
- Domaine métropolitain de Lacroix-Laval



LA TOUR DE SALVAGNY

SOURCE D'ÉMOTIONS

Restons en lien !

Services municipaux

Les services municipaux restent bien évidemment à votre disposition.

1. Adressez vos questions à mairie.latour@salvagny.org.
Indiquez l'objet de votre mail et vos coordonnées précises afin d'être recontacté dans les meilleurs délais.
2. Pour toute démarche concernant une déclaration de naissance, une reconnaissance d'enfant, une déclaration de décès, contactez la Police municipale au 06 08 21 03 46 (du lundi au vendredi).
3. Inscriptions scolaires 2020-2021
Les dossiers sont traités uniquement par mail.
Contact : sofia.baena@salvagny.org
4. En cas d'urgence, contactez la Police municipale au 06 08 21 03 46

Lien social - Santé

- Service Seniors : un suivi téléphonique est assuré auprès des personnes fragiles et isolées. Contact : Betty Fiorenzano au 06 74 10 00 11
- ADMR : continuité des services de livraison des repas et de soins d'aide à l'hygiène. Contact : 04 78 48 40 19
- Médecine générale : n'hésitez pas à contacter votre médecin traitant pour le renouvellement de votre traitement.
Certains généralistes pratiquent la téléconsultation.
- Renouvellement d'ordonnance
Afin d'éviter toute interruption de traitement chronique, la pharmacie peut dispenser un nombre de boîtes par ligne d'ordonnance, garantissant la poursuite du traitement jusqu'au 31 mai 2020.
Le pharmacien en informe alors le médecin traitant.



LA TOUR DE SALVAGNY
SOURCE D'ÉMOTIONS
Restons en lien !

Propreté

- Les collectes des déchets ménagers et du tri sélectif sont assurées.
- Les agents de la Métropole poursuivent l'entretien de la commune.
- La collecte des déchets verts est suspendue.
- Les déchèteries de la Métropole sont fermées.

Déplacements

A partir du lundi 23 mars, l'offre du réseau TCL est ajustée.

La ligne 86 est réduite mais circule. La ligne GE4 circule.

La navette S2 ne circule pas.

Marchés hebdomadaires

Les marchés du jeudi et dimanche matin sont maintenus (offre alimentaire uniquement). Dans la conformité des règles d'hygiène, l'implantation des stands prévoit la distance d'1 mètre à respecter.

Merci de bien veiller à respecter ces règles dans l'intérêt de tous.

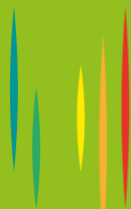
Commerces

Au centre-village, sont ouverts les commerces de bouche (y compris le magasin Grains de Ferme avenue des Monts d'Or), le tabac-presse, la pharmacie et les services de pompes-funèbres.

Courrier postal

Le bureau de poste est fermé. Pour tout courrier urgent, le centre de tri de Dardilly (2D chemin des Cuers) reste accessible.

Pour le dépôt de courrier, 4 boîtes aux lettres sont à votre disposition :
rue du Colombier, rue du Cerf de Garde, avenue de la Poterie et rue des Granges.



LA TOUR DE SALVAGNY

SOURCE D'ÉMOTIONS

Restons en lien !

Les déplacements sont interdits, sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être muni d'une attestation pour :

- Se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible
- Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés
- Se rendre auprès d'un professionnel de santé
- Se déplacer pour la garde de ses enfants ou pour aider les personnes vulnérables, ou pour un motif familial impérieux, dûment justifié, à la stricte condition de respecter les gestes barrières
- Faire de l'exercice physique uniquement à titre individuel, autour du domicile et sans aucun rassemblement.

Téléchargez l'attestation dérogatoire et l'attestation professionnelle :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Toutes les réponses aux questions que vous vous posez sur le Coronavirus COVID-19 : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Vous pouvez recevoir les prochaines informations officielles à propos du COVID-19 en activant l'onglet « J'active la notification ».

Mesures de soutien économique

https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2020/03/brochure_fiches_pratiques_sur_les_mesures_de_soutien.pdf

Le secrétariat d'Etat au Numérique a recensé l'ensemble des offres gratuites des plateformes numériques susceptibles de vous accompagner pendant cette période de confinement : télétravail, connectivité, apprentissage, livraison, téléconsultation, accès à l'information et au divertissement. Retrouvez l'ensemble de ces offres sur la plateforme dédiée www.mobilisation-numerique.gouv.fr